



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2023-136 : RH - TABLEAU DES EFFECTIFS VALANT CREATION D'EMPLOI A LA DATE DE FUSION DES EPCI

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Par arrêté de fusion n°16.02924 en date du 13 décembre 2017, Madame la Préfète du Puy-de-Dôme a prononcé la fusion des communautés de communes des Côteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Nord Limagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Conformément à l'article 7 dudit arrêté, l'ensemble des personnels des communautés de communes fusionnées était réputé relever de la communauté de communes Plaine Limagne. Toutefois, pour des raisons de lisibilité, il est proposé d'adopter un tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, valant suppression de l'ensemble des postes précédemment existants au sein des anciennes communautés de communes et création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Filière	Cat.	Grade	Nb postes	Temps de travail	ETP Pourvus
Administrative	A	Attaché principal	1	35	1
Administrative	A	Attaché	4	35	3.6
Administrative	B	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> cl	1	35	1
Administrative	B	Rédacteur	2	35	1
Administrative	C	Adjoint administratif 1 <sup>e</sup> cl	2	35	1.9
Administrative	C	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> cl	2	35	2
Animation	B	Animateur	3	35	3
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> cl	1	35	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> cl	1	25	0.71
Animation	C	Adjoint d'animation 1 <sup>e</sup> cl	3	35	3
Animation	C	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> cl	3	35	3
Animation	C	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> cl	4	17.5	1.5
Animation	C	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> cl	1	24	0.69
Animation	C	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> cl	1	29.5	0.84
Animation	C	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> cl	1	25	0,71
Culture	B	Assistant de conservation du patr. et des bibliothèques	1	35	1
Culture	C	Adjoint patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe	1	35	1
Culture	C	Adjoint patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe	1	30	0,86
Médico-sociale	B	Educateur de jeunes enfants principal	1	35	0
Médico-sociale	B	Educateur de jeunes enfants principal	1	17.5	0.5
Médico-sociale	B	Educateur de jeunes enfants	3	35	3
Médico-sociale	B	Educateur de jeunes enfants	1	28	0.8
Médico-sociale	C	Auxiliaire de puériculture	1	15,5	0,44
Médico-sociale	C	Auxiliaire de puériculture	1	17.5	0.5
Technique	A	Ingénieur principal	1	35	0
Technique	C	Adjoint technique 1 <sup>e</sup> cl	1	35	0
Technique	C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> cl	2	35	2
Technique	C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> cl	1	20	0.57
Technique	C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> cl	1	15	0.43
Technique	C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> cl	1	2.8	0.08
Technique	C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> cl	1	2	0.06

**Postes ouverts : 49 - Équivalents ETP : 40,46 - ETP pourvus : 36,09**

Ce tableau permettra de disposer d'une lecture simplifiée des effectifs et postes à la date de fusion afin de faciliter le contrôle et l'exécution des mandats par les services notamment par le Service de Gestion Comptable.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, valant suppression de l'ensemble des postes précédemment existants au sein des anciennes communautés de communes et création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- de préciser que ce tableau a fait l'objet de modifications après consultation du comité technique (ou du comité social territorial) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19 décembre 2023

Le président,

